Image not found or type unknown

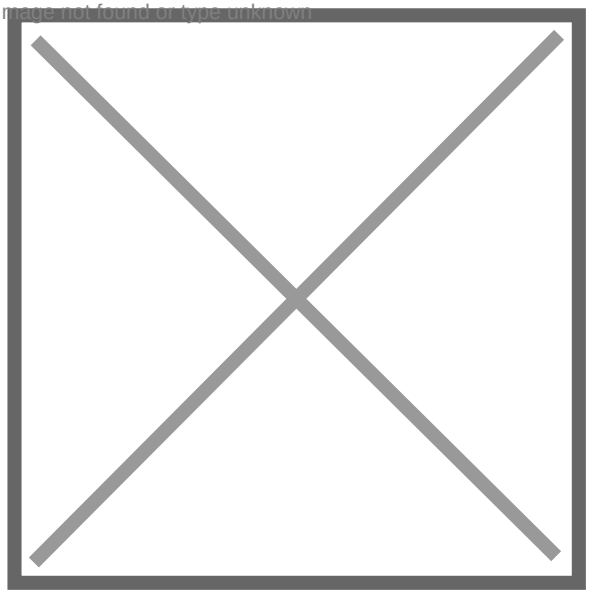

Separation avec maison en commun et enfant

Par **DMM**, le **20/01/2010** à **13:50**

Bonjour,
Je vis avec mon compagnon depuis plusieurs années (sans être mariés ni pacsés) , nous avons acheté une maison en indivision (50/50) il y a deux ans et nous avons 1 fille de 2 ans.
La situation familiale s'est fortement dégradée depuis plusieurs mois, et je souhaite quitter le domicile avec ma fille. A savoir que monsieur a des soucis d'alcool et les insultes faciles (pas de violence physique).
Monsieur refuse la séparation et ne souhaite pas vendre la maison.
Je recherche actuellement un nouveau logement sans qu'il soit au courant.
Je souhaite savoir si je peux quitter le domicile familial avec notre fille sans son accord et quelles démarches dois-je effectuer pour me protéger ?
J'ajoute ne jamais avoir été déposer de main courante en gendarmerie pour dénoncer ces faits (pas de preuve).
Merci de m'éclairer un peu.

Par **fif64**, le **20/01/2010** à **15:21**

Vous n'êtes ni mariés ni pacsés, donc vous pouvez quitter le domicile avec votre fille.
Attention cependant à lui laisser une adresse pour lui permettre de continuer à exercer son autorité parentale et son droit de voir sa fille.
Pour la maison, s'il refuse de la vendre, vous pouvez lui proposer de racheter vos parts. S'il refuse, et qu'il continue à refuser de vendre, vous pouvez contacter un avocat pour demander un partage judiciaire au tribunal (qui fera vendre la maison aux enchères).

Par **DMM**, le **20/01/2010** à **19:18**

Merci pour tous vos conseils...
oui le papa a reconnu sa fille à la naissance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés